



COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES
Département de l'Ain

Le Mardi trente Mai deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 24.05.2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette, Adjointes - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : Mme NOIRAY Valérie - M TOURNY Alain - Mme CHAIGNEAU Catherine - Mme LACHENAL Hélène - M GOY André - M CURSIO - Mme OZGOZ Seher

Était absente : Mme NIQUE Corinne

Procuration : M TOURNY à M MERCANTI

A été nommé Secrétaire de Séance : M BONNET René

N° 05.2017

ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur René BONNET est nommé à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte-rendu du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 25 Avril 2017.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

➤ Information des décisions prises par le Maire au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

* * *

ORDRE DU JOUR

➤ Élection d'un secrétaire de séance

➤ Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 25/04/2017

➤ Information des décisions prises par le Maire au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

* * *

FINANCES

- Décisions modificatives
- Vote des subventions aux associations, organismes et établissements
- Prix des repas au restaurant scolaire
- Prix de la redevance assainissement

CCMP

- Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire

URBANISME

- Révision du PLU

POUR INFO ET SUIVI

• **URBANISME**

- ❖ D.I.A - PC - DP

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

• **INFORMATIONS GENERALES**

- Travaux de la fibre optique : suivi
- Contournement Chemin de l'Étang Neuf

* * *

➤ Information des décisions prises par le Maire au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Reprise du contrat par avenant avec ENGIE**

FINANCES

*Dossiers présentés et suivis par **Jean-François GEOFFRAY***

• **Décisions modificatives**

01/DÉCISIONS MODIFICATIVES - FONCTIONNEMENT/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications de crédits suivants du BUDGET COMMUNE 2017 :

FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
Compte	Chapitre	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R - 7411	74	Dotation Forfaitaire			10 774.00 €	
R - 773	77	Mandats annulés (exercices antérieurs)				10 774.00 €
			0.00 €	0.00 €	10 774.00 €	10 774.00 €
TOTAL GENERAL				0.00 €		0.00 €

* * *

• **Vote des subventions aux associations, organismes et établissements**

02/ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX DIVERS ORGANISMES, ÉTABLISSEMENTS ET ASSOCIATIONS/

VU la liste des organismes, Établissements et Associations demandant une subvention pour l'année 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix «pour», 0 voix «contre», 1 abstention

et suivant l'avis de la Commission des Finances, décide d'octroyer les subventions suivantes : - **Tableau annexé**

Le montant total octroyé pour les subventions aux divers organismes, établissements et associations est de 3 890.00 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser les paiements au Budget Communal au compte 6574 et 657362 pour la part du CCAS de Tramoyes.

ANNEXE - Délibération N° 02 du 30.05.2017

SUBVENTIONS 2017

LIBELLE	VERSEES 2016	VOTE 2017
Associations communales	3 670.00	2 000.00
ALFA3A	37 092.00	
COOPERATIVE SCOLAIRE	370.00	
PETANQUE CLUB	300.00	
SOU DES ECOLES	800.00	800.00
SPORTING CLUB PORTE DE L'AIN	1 500.00	1 200.00
TENNIS	700.00	
Associations partenaires	1 427.00	1 005.00
ADAPA	50.00	50.00
ACADEMIE DE LA DOMBE	90.00	90.00
COLLEGE DE LA DOMBES FCPE	680.00	680.00
URFOL	507.00	
CAUE DE L AIN		85.00
PREVENTION ROUTIERE	100.00	100.00
Etablissements scolaires	275.00	205.00
BTP CFA APPRENTISSAGE		45.00
CHAMBRE DES METIERS BOURG EN BRESSE	135.00	
LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE VILLARS LES DOMBES		45.00
COLLEGE DE LA DOMBES FOYER SOCIO EDUCATIF	50.00	70.00
MFR de la Dombes Montluel Domaine de la Saulsaie		45.00
MFR DE ANSE	45.00	
MFR VILLIE MORGON	45.00	
Associations caritatives	180.00	180.00
CROIX ROUGE	180.00	180.00
Autres	2 000.00	500.00
CCAS DE TRAMOYES	2 000.00	500.00
TOTAL	7 552.00	3 890.00

L'Association du Tennis a déposé sa demande tardivement et le Maire demande que soit également étudié la possibilité d'octroyer une aide à Cap Handicap. Le Conseil Municipal décide de reporter son vote ultérieurement pour ces 2 associations.

Arrivée de Mme Valérie NOIRAY

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette, Adjointes - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : M TOURNY Alain - Mme CHAIGNEAU Catherine - Mme LACHENAL Hélène - M GOY André - M CURSIO - Mme OZGOZ Seher

Était absente : Mme NIQUE Corinne

Procuration : M TOURNY à M MERCANTI

•Prix des repas au restaurant scolaire

03/TARIF DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE 2017/2018/

Le Maire expose au Conseil Municipal que le tarif des repas au restaurant scolaire était de 4.12 € pendant plusieurs années et avait été revalorisé au 1^{er} Septembre 2016 à 4.50 €. Un bilan financier du service de la pause méridienne a été à nouveau réalisé sur la base de l'année civile 2016.

Afin de diminuer le prix de revient par repas à la charge de la Collectivité (8.07 €), la Commission Finances propose le nouveau tarif de 4.60 € à compter de la rentrée prochaine 2017/2018.

Ce service reviendrait à la charge de la Commune à 58 000 € estimé au lieu de 63 598 € en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'augmenter le tarif du prix facturé aux familles à 4.60 € le repas à compter du 1^{er} Septembre 2017.
- **DEMANDE** à ce que soit renégocié chaque année ce tarif en fonction du coût du service évitant ainsi une forte augmentation d'une année à l'autre.

* * *

Arrivée de M André GOY

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette, Adjointes - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - M GOY André - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : M TOURNY Alain - Mme CHAIGNEAU Catherine - Mme LACHENAL Hélène - M CURSIO - Mme OZGOZ Seher

Était absente : Mme NIQUE Corinne

Procuration : M TOURNY à M MERCANTI

• Prix de la redevance assainissement

04/TARIF POUR LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT APPLICABLE EN 2018/

La Nantaise des Eaux assure depuis le 1^{er} Avril 2013, le recouvrement des redevances, et le cas échéant, taxes d'assainissement collectif, effectué sur la même facture que celle du service de distribution publique d'eau potable.

Le tarif actuel de la redevance, est de 0.89 € HT du M³.

Le Maire informe qu'une étude prospective économique et comparative pour une maîtrise de la capacité de désendettement à maximum 20 ans a été réalisée. Suivant 4 scénarios proposés, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs applicables en 2018. La Commission Finances propose de passer le prix à 1.00 € HT du M³.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'augmenter le tarif de la redevance d'assainissement. Celle-ci est donc de 1.00 € HT du M³ applicable à compter de l'année 2018.

* * *

Arrivée de M Alain TOURNY

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoint - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - M GOY André - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : Mme CHAIGNEAU Catherine - Mme LACHENAL Hélène - M CURSIO - Mme OZGOZ Seher

Était absente : Mme NIQUE Corinne



CCMP

*Dossier présenté et suivi par **Ginette FAVROT***

• Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire

05/CHARTRE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE/

Monsieur le Maire rappelle que depuis Juin 2013, la France dispose d'un pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire co-construit avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Le gouvernement y a fixé un objectif ambitieux : diviser par deux le gaspillage alimentaire dans notre pays d'ici 2025. La loi de transition énergétique pour une croissance verte stipule que « L'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales mettent en place, avant le 1er Septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion. »

Il informe que la CCMP depuis 2015 a enclenché auprès des cantines des établissements scolaires volontaires des actions de sensibilisation avec :

- ◆ en 2015/2016 l'objectif de faire prendre conscience du gaspillage par des actions de type pesées, photos et atelier d'expression avec les enfants
- ◆ en 2016 -2017 la volonté de mettre en œuvre des actions correctives qui passent au préalable par l'adhésion à une charte commune et la création d'une mascotte

Monsieur le Maire présente le projet de charte qui se veut être commune à tous et qui a pour objectif de sensibiliser tous les acteurs. Cette charte et cette mascotte seront diffusées dans les cantines et auprès de l'ensemble des partenaires.

Il ajoute que cette charte a été rédigée par les élus de toutes les Communes, les responsables du temps méridiens et les parents d'élèves mobilisés au sein d'un groupe de travail. Les mascottes qui accompagnent cette charte ont été réalisées en partenariat avec les enfants des temps méridiens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la charte telle que présentée

* * *

URBANISME

*Dossier présenté et suivi par **Jacques BRUNET***

• **Révision du PLU**

Sujet reporté au prochain Conseil Municipal. Dynacité doit présenter bientôt un avant-projet dans le cadre de la future zone 2AU.

POUR INFO ET SUIVI

• **URBANISME**

❖ **D.I.A - PC - DP**

NOM	PRENOM	N°	ADRESSE	LIBELLE
DIA				
BERTHON	Olivier et Antho	75	route de la Boisse	appartement + garage 154000€
GONIN	ESTELLE	582	rue de Gletin	Habitation 433000€
PC				
DP				
OZGOZ	Serdal et Seher		268 rue du M. de Sallmard	Division en vue de construire

➤ QUESTIONS DIVERSES

➤ INFORMATIONS GENERALES

- **Travaux de la fibre optique : suivi**

- **Contournement Chemin de l'Étang Neuf**

Proposition est faite pour que Mr le Maire prenne un arrêté afin de modifier la circulation sur le Chemin de l'Étang neuf :

- *dans un sens : Sens interdit à tous les véhicules sauf engins agricoles et dessertes agricoles locales*

- *et dans l'autre : faire ralentir la circulation à 50.*

Cette modification est proposée pour une période de 3 mois.

* * *

❖ **Mme NOIRAY Valérie** donne des informations pour les prochaines JEP des 16 et 17 Septembre : Visite de la porcherie, le ferme du Colombier et vente de produits locaux Pas de calèche cette année. Elle sera à Neyron.

❖ **Mme CURSIO Franck** informe qu'il n'y aura pas de fête de la musique cette année par manque de groupe musical. Le Pique-Nique Cœur de Village aura lieu le Dimanche 10 Septembre, les balades le Samedi 9 Septembre et le même jour le Forum des associations.

❖ **Mme BELLEMIN Véronique** indique que l'Association des Parents d'élèves de l'Ecole fait actuellement passer un questionnaire aux parents. Un projet de Décret devrait être promulgué donnant le choix aux Communes pour l'organisation des Rythmes scolaires et donc l'éventualité de pouvoir revenir à la semaine des 4 jours.

❖ **Mme FILLION Brigitte** rappelle que le site internet de la Commune est en cours de restauration. Le modèle définitif devrait être disponible en Septembre.

FIN DE SÉANCE à 22 h 30